

Question sur la police administrative

Par **Charlou**, le 10/02/2013 à 21:57

Bonsoir,

J'ai un cas pratique à résoudre mais je suis un peu bloquée ! J'ai besoin de vos lumières de juristes!

Est-il légal pour un maire d'interdire à une société (par un arrêté) d'exploiter son produit dans sa commune ? Sachant qu'ils avaient un contrat mais qu'il a été rompu et que l'amant de la maire exploite également le même produit dans la commune..

Je ne sais pas si je suis très claire ^^

Les cas pratiques me tueront.. ^^

Par **Muppet Show**, le 12/02/2013 à 19:40

bonsoir,

pour moi, je pense qu'elle a le droit d'interdire le produit sur sa commune si celui-ci ne répond pas à des exigences de salubrité publique, santé etc... mais l'arrêté doit s'appliquer sur toute la commune et pour tout le monde.

à vérifier... =)